

# Règlement intérieur 2025

## Accueil de loisirs « Fête des Mômes »

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Familles Rurales de St Macaire en Mauges et déclaré à la SDJES (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

L'accueil de loisirs « Fête des Mômes » est destiné aux enfants **scolarisés de la Petite Section au CM2.**

Le **projet éducatif**, élaboré par les bénévoles, énonce les valeurs défendues par l'association, à savoir :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Accompagner et valoriser les familles.
- Faciliter les échanges et l'ouverture sur l'extérieur dans un esprit laïque et citoyen.

Ces priorités servent de repère à l'équipe d'animateurs pour construire le **projet pédagogique**, ce dernier est à votre disposition sur demande.

### Horaires et lieux d'accueil :

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h, **du lundi 4 au vendredi 29 août 2025. L'accueil de loisirs est fermé le vendredi 15 août.**

### Accueil du matin et du soir :

Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants à l'intérieur des locaux lorsque l'enfant arrive.

### Où ?

#### Pour les PS-MS :

L'équipe vous accueille de 7h00 à 19h00, au 14 rue la Fontaine (espace périscolaire et de loisirs).

#### Pour les MS-GS, l'équipe vous accueille de :

7h00 à 8h00 et de 17h30 à 19h00, au 14 rue la Fontaine (espace périscolaire et de loisirs).  
8h00 à 17h30, au 12 rue Jean Moulin (École Pablo Picasso).

#### Pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, l'équipe vous accueille de :

7h00 à 8h00 et de 17h30 à 19h00, au 14 rue la fontaine (espace périscolaire et de loisirs).  
8h00 à 17h30, place du Burkina Faso (École Victor-Hugo).

➤ Le lieu d'accueil peut être modifié en fonction des effectifs.

## L'équipe :

Les enfants sont confiés à une équipe d'animateurs diplômés et polyvalents qui accueillent vos enfants.

La réglementation en vigueur prévoit la présence d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans. Un animateur sera référent sur chacun des sites, permettant ainsi d'être un repère pour les enfants et leurs parents.

L'équipe est composée de la manière suivante :

- Un directeur
- Des animateurs BAFA et des stagiaires BAFA

## Modalités d'inscriptions, facturations et règlement :

La carte d'adhésion (33 euros) à l'Association Familles Rurales est nécessaire et obligatoire pour utiliser le service.

L'adhésion est valable pour l'année civile et pour tous les services de l'association.

Pour valider l'inscription de votre enfant, **le dossier doit être complet**. Il se compose de :

- La fiche d'inscription famille
- La fiche sanitaire (1 par enfant)
- La copie du carnet de vaccinations (page Diphtérie Tétanos Polio, vaccin obligatoire)
- La carte d'adhésion 2025
- L'attestation de quotient familial ou l'autorisation de consulter le quotient familial (CAF 49)
  - *A savoir : Les familles ne possédant pas de quotient familial doivent fournir leur dernier avis d'imposition ou de non-imposition afin que ce dernier puisse être calculé par nos soins. En cas de refus de transmission de justificatif, le tarif le plus élevé sera donc appliqué.*
- Un formulaire d'inscription (Excel) à remettre en tenant compte des dates d'inscriptions
- Un acompte de 75% encaissé à la fin de la période des inscriptions

### **A NOTER :**

**L'inscription est possible dans la limite de notre capacité d'accueil.**

**Dates inscriptions : du lundi 12 au vendredi 23 mai.** Il est important de respecter les dates d'inscriptions pour que nous puissions organiser au mieux les vacances.



## Annulation et modification d'une inscription :

### Accueil de loisirs « Fête des Mômes »

Chaque famille doit impérativement prévenir en cas d'absence au **02.41.30.41.69.** (Répondeur), ou par mail ([accueilde Loisirs@afrstmac.fr](mailto:accueilde Loisirs@afrstmac.fr))

**A NOTER : l'acompte versé au moment de l'inscription sera encaissé et non remboursable (même en cas d'annulation).** Si les familles veulent rajouter des réservations cela sera sous réserve de places disponibles.

**En cas de maladie,** un justificatif médical sera nécessaire pour être remboursé de l'accueil.

**Le repas** étant commandé et non modifiable auprès de notre fournisseur, **il vous sera automatiquement facturé.**

## Les repas :

Le matin, un petit déjeuner est fourni par nos soins si l'enfant arrive **avant 8h00**.

Le soir, un goûter équilibré est proposé à tous les enfants.

Le midi, les repas sont livrés en liaison froide par une société de restauration collective et sont réchauffés sur place.

Les repas sont préparés par la société de restauration Restoria. Le prix des repas est à rajouter au coût de la journée, **au prix de 4.50€** (ce tarif est fixé par notre prestataire et peut donc évoluer en dehors de notre volonté).

Les familles qui ne souhaitent pas de restauration collective peuvent venir chercher leur enfant avant 12h30 et le ramener après 13h30 (**sauf les jours de sortie où le repas est obligatoire**).

Pensez à nous signaler toute allergie ou régime alimentaire particulier dans la fiche sanitaire.

**A NOTER : Pour les sorties organisées par l'accueil « Fête des Mômes », le pique-nique est à prévoir par vos soins et ne sera donc pas facturés.**

Merci de ne pas mettre de boisson sucrée, de confiseries (bonbons, chocolats, ...) et de gâteaux apéritifs dans le pique-nique de votre enfant.

## La vie au centre

### Règles de vie

Pour que l'accueil de loisirs se passe dans des conditions sereines et sécurisantes, les enfants seront tenus de respecter les règles de vie qu'ils auront établie avec leurs animateurs. Elles lui seront rappelées et réexpliquées si l'enfant ne les respecte pas.

### Objets personnels

Les objets personnels (hormis le doudou) ne sont pas autorisés à l'accueil de loisirs. Si l'enfant emmène tout de même des objets personnels, l'équipe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, dégradation ou vol.

Les objets et les habits oubliés et non identifiables sont à récupérer à l'accueil de loisirs. Après chaque fin de période, ils seront à récupérer à l'accueil périscolaire et de loisirs, 14 rue La Fontaine.

### La tenue idéale

Les enfants sont habillés dans des tenues confortables, et surtout correctement chaussés (pas de tongs ou de chaussures qui ne tiennent pas les pieds). En effet, ils seront amenés à jouer, courir, sauter... et des chaussures adaptées nous semblent indispensable à son bien être au sein de l'accueil de loisirs.

Pensez à marquer les vêtements et les sacs de vos enfants.

Toute l'année, une tenue de rechange et le doudou accompagnent votre enfant.

### Le sac à dos sorties

Celui-ci contient : le doudou (si besoin), une casquette ou un chapeau, de la crème solaire (à la belle saison), un pique-nique, une petite bouteille d'eau, une tenue de rechange (3-6 ans).

## Les tarifs « Fête des Mômes » :

Quotient familial	0 à 600	601 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 2099	2100 et +
<b>Forfait 3 Jours (Dans la semaine)</b>	35.50 €	38.00 €	39.50 €	40.50 €	41.25 €	41.50 €	41.75 €
<b>Forfait 4 Jours (Dans la semaine)</b>	44.50 €	48.80 €	50.50 €	51.70 €	52.70 €	53.00 €	53.30 €
<b>Forfait Semaine</b>	53.50 €	58.00 €	61.00 €	62.50 €	63.50 €	64.00 €	64.50€

Repas en supplément : 4.50€ (tarif déterminé par notre prestataire et pouvant évoluer en dehors de notre volonté)

Les modes de paiement possibles sont : espèces, chèques, CESU, chèques vacances, virement et prélèvement.

Des attestations fiscales ou pour les comités d'entreprise peuvent être délivrées sur simple demande.

## Rappel

- ✓ **SANS AUTORISATION ECRITE ET SIGNEE DE VOTRE PART,** Le personnel n'est pas autorisé à laisser l'enfant partir seul. Les enfants ne pourront repartir qu'avec leurs parents ou une personne majeure désignée dans le dossier d'inscription. Celle-ci devra présenter sa carte d'identité à l'arrivée lorsqu'elle n'est pas connue de l'équipe.  
Pour tout enfant récupéré par un mineur (frère, sœur, ou autre) une autorisation écrite et signée par les parents devra être obligatoirement fournie.
- ✓ Si l'enfant est souffrant, le personnel avertira les parents qui viendront le chercher.
- ✓ **Pour tout traitement médical, une ordonnance et une autorisation écrite et nominative doivent être fournies** par les parents. Le médicament doit être dans son emballage d'origine avec la notice. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.
- ✓ **Si votre enfant présente des besoins particuliers (handicap, PAI ou autres), vous devez informer la direction**, celle-ci vous rencontrera afin de mettre en place un accueil le plus adapté possible. De plus elle fera le lien avec l'équipe pour que votre enfant passe de bonnes vacances et puisse participer aux activités.